



**NATIONS  
UNIES**

**UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/5**



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
8 novembre 2022

Français  
Original : anglais

---

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé  
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface  
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits  
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution  
Première session**

Nairobi, 6 octobre 2022, et Bangkok, 30 janvier–3 février 2023\*  
Point 6 de l'ordre du jour\*\*

**Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe  
d'experts sur l'interface science-politiques**

**Principales fonctions du groupe d'experts sur l'interface  
science-politiques au service de la gestion rationnelle  
des produits chimiques et des déchets et de la prévention  
de la pollution : points à considérer pour définir la voie à suivre**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. À la reprise de sa cinquième session, qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé, par sa résolution 5/8, qu'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques serait créé pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution, les détails devant être précisés conformément aux dispositions des paragraphes 4 et 5 de la résolution. L'Assemblée pour l'environnement a considéré que « le groupe d'experts devrait être un organe intergouvernemental indépendant doté d'un programme de travail approuvé par les gouvernements qui en font partie en vue de fournir des données scientifiques pertinentes utiles à l'élaboration des politiques sans pour autant être prescriptif ».

2. Dans la même résolution, l'Assemblée pour l'environnement a décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité des ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui devait débiter ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever d'ici à la fin de 2024. Elle a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'assurer le secrétariat du groupe de travail spécial à composition non limitée et d'établir les rapports d'analyse et de synthèse nécessaires à ses travaux.

---

\* La première session du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution se tient en deux parties. La première partie de la session a eu lieu à Nairobi le 6 octobre 2022 et la seconde partie, c'est-à-dire la reprise de la première session, se tiendra en personne à Bangkok du 30 janvier au 3 février 2023.

\*\* UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1.

3. Par ailleurs, au paragraphe 2 de la même résolution, l'Assemblée pour l'environnement a estimé qu'un tel groupe devrait être chargé de ce qui suit :

- a) Entreprendre un « tour d'horizon prospectif » pour recenser les questions intéressant les décideurs et, dans la mesure du possible, proposer des solutions fondées sur des données probantes à ce sujet ;
- b) Procéder à l'évaluation de problèmes actuels et recenser d'éventuelles solutions fondées sur des données probantes pour les régler dans la mesure du possible, en particulier ceux qui concernent les pays en développement ;
- c) Fournir des informations pertinentes et actualisées, déterminer les principales lacunes dans la recherche scientifique, promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs, expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics, et sensibiliser la population ;
- d) Faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet.

4. Le présent document présente, pour examen par le Groupe de travail spécial à composition non limitée, des options qui précisent les fonctions proposées pour le groupe. On y trouvera des informations sur la manière dont des fonctions similaires ont été définies et prévues dans le cadre d'autres entités sur l'interface science-politiques. Les options présentées ici s'appuient sur l'examen par le secrétariat des acteurs existants sur l'interface science-politiques, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe international d'experts sur les ressources et le processus du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO) du PNUE, ainsi que des activités menées par les membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). Elles sont fondées également sur les interventions faites lors de la première partie de la première session du Groupe de travail spécial, qui s'est tenue le 6 octobre 2022 ; les informations échangées au cours de la série de webinaires organisés par le secrétariat ; et sur un ensemble divers de consultations et d'échanges avec les parties prenantes. Le présent document est destiné à être examiné conjointement avec le document publié sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4 sur les options pour définir les attributions du groupe sur l'interface science-politiques, étant donné qu'en déterminant les principales fonctions dudit groupe, il devient nécessaire de considérer ses attributions.

5. On trouvera à la section II du document un examen de la fonction dite « tour d'horizon prospectif ». À la section III sont présentées les options pour la fonction d'évaluation. La section IV examine les fonctions liées à la gestion des connaissances, à la communication et à l'échange d'informations, et à l'association des parties prenantes, comme indiqué aux paragraphes 2 c) et 2 d) de la résolution. À la section V sont présentées les options pour l'examen du renforcement des capacités en tant que fonction supplémentaire, à la lumière des demandes d'inclusion formulées pendant la première partie de la première session du groupe de travail spécial. Enfin, des considérations sur la voie à suivre sont présentées à la section VI.

## **II. Fonction de tour d'horizon prospectif**

6. La présente section décrit certains éléments clefs du tour d'horizon prospectif afin de faciliter une compréhension commune et de servir de base aux délibérations du Groupe de travail spécial sur la fonction du tour d'horizon prospectif proposée pour le groupe d'experts sur l'interface science-politiques.

### **A. Qu'est-ce qu'un tour d'horizon prospectif ?**

7. Le tour d'horizon prospectif est un moyen d'intervention utilisé pour examiner systématiquement les données et informations disponibles afin de détecter, collecter et interpréter les signes d'éventuels changements précoces dans un domaine spécifique. Cette démarche s'inscrit souvent dans le cadre d'un processus complet de prospective, couramment utilisé dans divers secteurs pour recenser les possibilités et les risques potentiels à moyen et long termes. De nombreux facteurs liés aux produits chimiques, aux déchets et à la prévention de la pollution pourraient entraîner l'émergence de possibilités et de risques importants susceptibles d'avoir des effets directs ou indirects sur la santé humaine, l'environnement et la santé générale de la planète. Les progrès rapides de la science et de la technologie peuvent influencer, tant positivement que négativement, sur l'évolution de la triple crise planétaire que sont le dérèglement climatique, la perte de nature et de biodiversité et la pollution et les déchets. Il est donc de plus en plus important d'être en mesure de discerner à un stade

précoce les signes de l'émergence de possibilités ou de risques importants aux niveaux mondial, régional et national et, si nécessaire, de gérer leur apparition à l'avance.

8. Des approches et outils de surveillance divers ont traditionnellement été utilisés pour discerner et évaluer les possibilités et les risques potentiels, en vue de fournir des recommandations sur les actions futures possibles. Ces approches traditionnelles sont raisonnablement efficaces pour repérer les possibilités et les risques immédiats, mais il est urgent de prévoir également les problèmes importants à moyen et long termes afin de permettre des actions de prévention et de gestion efficaces. Pour y parvenir, il faut passer de l'approche réactive traditionnelle à une approche préventive en amont des problèmes, qui repose sur la reconnaissance et la surveillance efficaces des signes importants.

9. Bien qu'il n'existe pas de définition commune, le terme tour d'horizon prospectif a été caractérisé comme suit :

- a) « Tour d'horizon prospectif s'entend d'un processus permettant de trouver et d'interpréter les premières indications d'un changement se produisant dans l'environnement externe d'une organisation ou d'un domaine<sup>1</sup> ».
- b) « Tour d'horizon prospectif s'entend d'un processus systématique qui vise à discerner les menaces et les possibilités potentielles par rapport à un ensemble donné d'objectifs ou de phénomènes afin d'améliorer l'état de préparation de la société<sup>2</sup> ».
- c) « Tour d'horizon prospectif s'entend d'une méthodologie de prospective spécifique qui utilise différentes étapes pour définir les questions à la limite du champ de réflexion actuel susceptibles d'avoir des effets significatifs à moyen ou long termes<sup>3</sup> ».

10. **La mise en place d'un processus complet visant à entreprendre un tour d'horizon prospectif et une analyse prospective permettrait de renforcer la capacité institutionnelle de détecter le plus tôt possible les évolutions, les tendances et autres signes de changement, les risques et les possibilités**, ce qui contribue à suivre les progrès et, en cas de changement, à utiliser au mieux le temps pour mettre en place des politiques à même d'atténuer les effets négatifs potentiels ou de tirer parti des nouvelles sciences et technologies présentant des avantages. Cela permet de mieux anticiper l'éventail des évolutions futures possibles afin de discerner les questions pertinentes pour les décideurs et, si possible, de proposer des options fondées sur des données probantes pour réagir face aux possibilités et aux risques potentiels. Cela devrait à son tour permettre d'améliorer la résilience, de renforcer la capacité d'élaborer des politiques et des stratégies plus solides et de réduire l'exposition aux risques. Dans la pratique, on peut également considérer que la fonction d'analyse prospective du groupe pourra alimenter et éclairer le processus de hiérarchisation des activités et des ressources lors de l'établissement du programme de travail du groupe.

11. Le Groupe de travail spécial est invité à envisager de modifier la fonction de tour d'horizon prospectif afin d'y inclure un processus de prospective complet et de fournir des informations sur la manière de tirer parti de cette fonction pour être à même de discerner les futurs domaines d'évaluation et de définir des programmes de travail possibles.

## B. Processus existants de tour d'horizon prospectif et d'analyse prospective

12. Ni le GIEC ni l'IPBES n'incluent des tours d'horizon prospectifs et des analyses prospectives dans leur programme de travail. Pour cette raison, le secrétariat a entrepris un examen des méthodologies mises en place par d'autres organisations intergouvernementales, en particulier les organisations membres de l'IOMC, dont plusieurs disposent actuellement de solides mécanismes de tour d'horizon prospectif et d'analyse prospective qui ont été utilisés pour réunir des experts dans les domaines pertinents afin d'analyser les preuves existantes et de détecter les signes relatifs aux questions émergentes et aux nouvelles évolutions dans leurs domaines respectifs. La présente section donne un aperçu des principales caractéristiques des mécanismes et méthodologies de tour d'horizon prospectif et d'analyse prospective mis en œuvre par les organisations membres de l'IOMC, que le Groupe de travail spécial pourrait souhaiter examiner et qui pourraient être pertinents pour la

<sup>1</sup> D. N. Bengston, « Horizon scanning for environmental foresight: a review of issues and approaches », *General technical report NRS-121* (Newtown Square, US Forest Service, 2013).

<sup>2</sup> W. J. Sutherland et H. J. Woodroof, « The need for environmental horizon scanning », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 24, n° 10 (2009), p. 523 à 527.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Horizon scanning and foresight: an overview of approaches and possible applications in food safety » (Rome, 2014).

conceptualisation de la fonction de tour d’horizon prospectif et d’analyse prospective dans le cadre du nouveau groupe d’experts sur l’interface science-politiques<sup>4</sup>.

13. L’Organisation mondiale de la Santé (OMS) a récemment publié un document intitulé « Emerging trends and technologies: a horizon scan for global public health<sup>5</sup> », qui présente les conclusions d’un tour d’horizon prospectif mondial effectué par un groupe d’experts internationaux sur les technologies et tendances émergentes intéressant la santé publique mondiale. La méthodologie détaillée a comporté trois phases : le recrutement des contributeurs et la définition des questions ; la notation et l’affinement ; et les délibérations et la consolidation.

14. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture a récemment élaboré un rapport prospectif sur l’avenir de la sécurité alimentaire<sup>6</sup>. La méthodologie de l’analyse prospective a consisté en une approche exploratoire comprenant la recherche et le rassemblement d’informations à partir d’une grande variété de sources de données, puis dans leur hiérarchisation, leur analyse et leur distribution. Les trois grandes étapes de cette approche ont été l’obtention d’informations, leur analyse et la communication des informations pertinentes.

15. Le Programme des Nations Unies pour le développement a élaboré un manuel de prospective qui présente le concept de prospective stratégique comme une pratique importante dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030<sup>7</sup>. Ce cadre comprend quatre phases distinctes mais interdépendantes du processus de prospective : l’entrée des données, la prospective, la sortie des données et l’élaboration de la stratégie.

16. Le PNUE a réalisé un exercice de prospective pour sa publication intitulée « 21 Issues for the 21st Century<sup>8</sup> ». Cet exercice a débouché sur l’établissement d’une liste de 21 questions environnementales émergentes ainsi recensées, couvrant les principaux thèmes de l’environnement mondial, à savoir l’alimentation, les terres, l’eau douce, la mer, la biodiversité, les changements climatiques, l’énergie, les déchets et la technologie, ainsi que d’importantes questions transversales. Le document a été élaboré en huit mois par un groupe d’experts en sciences naturelles, économiques et sociales.

### C. Analyse comparative des processus de tour d’horizon prospectif et de prospective

17. **Dans l’ensemble, chacune des approches examinées a compris un tour d’horizon dans le cadre d’un exercice global de prospective.** Cela a permis à chacune des entités de rassembler les informations nécessaires sur les signes et les questions émergentes, ainsi que de discerner les questions pertinentes pour les décideurs et, si possible, de proposer des options fondées sur des preuves pour y répondre. La composante « tour d’horizon prospectif » de l’exercice a donné lieu à la collecte systématique d’informations provenant de diverses sources sur des questions susceptibles d’être pertinentes pour le sujet en question, suivie d’une analyse et d’une hiérarchisation des informations recueillies afin d’en retirer les signes les plus urgents et les questions émergentes. Chaque entité a utilisé une approche différente en matière d’analyse et de hiérarchisation : certains processus ont fait appel à la notation par les experts concernés, tandis que d’autres avaient une matrice d’analyse et de hiérarchisation plus complexe qui prenait en compte les impacts possibles, la probabilité, et le temps, l’échelle et la nouveauté.

18. **Il existe également différentes méthodologies de collecte d’informations.** Certaines entités ont fait appel à l’expertise collective du groupe d’experts constitué pour faciliter l’exercice de prospective, demandant aux membres du groupe de suggérer des sujets à approfondir. D’autres entités disposaient d’un processus plus rigoureux de contrôle de sources multiples telles que les données scientifiques, la littérature, les médias sociaux, les sites Web spécialisés et les questionnaires, sur la base desquels elles procédaient ensuite à l’analyse et à la hiérarchisation des priorités. Un autre

<sup>4</sup> Ce résumé n’a pas pour but de fournir un aperçu complet des activités de prospective. L’examen du secrétariat a été bref et a mis l’accent sur les initiatives intergouvernementales ; il n’a pas couvert le nombre croissant d’entités du secteur privé proposant des variantes du tour d’horizon prospectif.

<sup>5</sup> OMS, *Emerging Trends and Technologies: A Horizon Scan for Global Public Health* (Genève, OMS, 2022).

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, *Thinking about the Future of Food Safety – A Foresight Report* (Rome, 2022).

<sup>7</sup> United Nations Development Programme Global Centre for Public Service Excellence (« Centre mondial pour l’excellence de la fonction publique du Programme des Nations Unies pour le développement », *Foresight Manual: Empowered Futures for the 2030 Agenda* (Singapour, 2018).

<sup>8</sup> PNUE, *21 Issues for the 21st Century: Results of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues* (Nairobi, 2012).

processus encore prévoit l'inclusion d'un ensemble diversifié de parties prenantes issues de disciplines et de secteurs différents, dont les points de vue peuvent être inclus dès le départ. Bien que ce processus n'ait pas été mentionné par les entités examinées, il convient de noter qu'il peut être fait appel à des organisations spécialisées qui analysent les données disponibles pour trouver des signes en se fondant sur des scénarios pour aider à collecter les informations.

19. Certaines entités ont précisé une étape finale dans leur exercice de prospective, qui consistait à proposer des solutions stratégiques pour traiter les signes et les questions émergentes recensés par la composante tour d'horizon prospectif de l'exercice. Cette étape est conforme à la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, qui préconise d'entreprendre un tour d'horizon prospectif « pour recenser les questions intéressant les décideurs et, dans la mesure du possible, proposer des solutions fondées sur des données probantes à ce sujet ».

20. Toutes les entités ont indiqué qu'un groupe d'experts avait été créé pour faciliter la mise en œuvre des exercices de prospective ; cependant, les documents examinés ne disaient rien pour la plupart du processus utilisé pour sélectionner les experts et les disciplines, et les perspectives qu'ils représentaient.

21. De manière générale, les documents examinés ne donnaient aucune indication sur le délai dans lequel l'exercice de prospective avait été réalisé ; un seul indiquait que le processus avait été mené à bien en huit mois.

#### D. Propositions relatives à la voie à suivre

22. La plupart des organisations membres de l'IOMC entreprennent un tour d'horizon prospectif dans le cadre d'un exercice de prospective complet, en vue de recenser les signes et les questions émergentes intéressant les décideurs et, si possible, de proposer des options fondées sur des données probantes pour faire face aux possibilités et aux menaces potentielles. **Le Groupe de travail spécial pourrait souhaiter fournir des orientations sur ce qu'il attend de la fonction tour d'horizon prospectif** et sur le contexte dans lequel celui-ci sera entrepris. Il souhaitera peut-être également adopter une approche similaire à celle adoptée par les organisations mentionnées plus haut.

23. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **se pencher sur les produits escomptés de la fonction tour d'horizon prospectif** et sur la manière dont ces produits seront utilisés pour apporter un appui aux autres fonctions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques – par exemple, en éclairant l'élaboration de programmes de travail glissants et en tirant éventuellement parti de la fonction tour d'horizon prospectif pour recenser de futurs domaines d'évaluation.

24. Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les **dispositions institutionnelles détaillées qu'il pourrait être nécessaire d'établir pour mettre en œuvre la fonction d'analyse prospective** lors de ses prochaines sessions, mais un examen préliminaire sur les éléments clés de ces dispositions et la formulation d'orientations sur celles-ci, tels que la création d'un groupe d'experts chargé d'apporter un appui à la mise en œuvre des fonctions relatives au tour d'horizon prospectif et la définition de son champ de compétence, faciliteraient l'élaboration des options à présenter lors des prochaines sessions.

25. En fonction de l'issue de la discussion sur les trois questions mises en évidence ci-dessus, le Groupe de travail spécial pourrait envisager de demander au secrétariat **d'élaborer une proposition** concernant l'approche du groupe d'expert sur les processus de tour d'horizon prospectif et de prospective.

### III. Fonction d'évaluation

26. Au paragraphe 2 b) de sa résolution 5/8, l'Assemblée pour l'environnement a estimé que dans le cadre de ses principales fonctions, le groupe d'experts sur l'interface science-politiques devrait « [p]rocéder à l'évaluation de problèmes actuels et recenser d'éventuelles solutions fondées sur des données probantes pour les régler dans la mesure du possible, en particulier ceux qui concernent les pays en développement ». La présente section décrit certains éléments clés de l'évaluation afin de faciliter une compréhension commune et servir de point de départ aux délibérations du Groupe de travail spécial sur cette fonction.

## A. Que sont les évaluations ?

27. Les évaluations environnementales mondiales se situent à l'interface science-politiques et traitent de questions qui revêtent une importance sociétale. Les évaluations offrent aux organismes sur l'interface science-politiques un espace pour évaluer et partager des informations légitimes et faisant autorité sur des sujets liés à leur champ de compétence. Les évaluations sont généralement des documents détaillés qui s'appuient sur la littérature existante évaluée par des pairs et sur d'autres sources de données diverses accessibles au public, telles que la littérature grise<sup>9</sup> et les connaissances autochtones et locales. Par exemple, le GIEC élabore des rapports d'évaluation complets sur l'état des connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques sur les changements climatiques, ses impacts et ses risques futurs, ainsi que les options pour réduire le rythme auquel les changements climatiques se produisent<sup>10</sup>. Le nouveau groupe d'experts est appelé à jouer un rôle équivalent dans les domaines des produits chimiques, des déchets et de la prévention de la pollution.

28. Les évaluations réalisées par d'autres organismes mondiaux équivalents, tels que le GIEC et l'IPBES, fournissent un examen équilibré de l'état des connaissances, respectivement en matière de changements climatiques et de biodiversité. Ces évaluations peuvent permettre aux décideurs nationaux de disposer d'options fondées sur des données probantes pour traiter les problèmes et éclairer les processus internationaux pertinents tels que ceux relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique<sup>11</sup>. En fonction du champ de compétence du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques, sa fonction d'évaluation peut entraîner des relations similaires, mais potentiellement plus complexes, avec des organismes tels que le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure, le Secrétariat de l'ozone, l'OMS et l'Organisation internationale du Travail. Ces considérations pourraient être pertinentes pour les discussions sur les paragraphes 5 a) et 8 de la résolution 5/8.

29. La fonction d'évaluation de divers organismes internationaux sur l'interface science-politiques génère plusieurs types d'évaluation, notamment des évaluations globales (mondiales), régionales, thématiques et méthodologiques. Les évaluations sont parfois accompagnées de rapports de synthèse ou de résumés techniques.

30. Un organe de décision désigné (dans le cas du GIEC et de l'IPBES, la plénière) décide du cadrage, du calendrier et du processus à suivre pour procéder aux évaluations des problèmes actuels. Ces décisions aboutissent généralement à l'élaboration d'un programme de travail pour l'organisme sur l'interface science-politiques, un processus qui est examiné plus en détail dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4, sur le champ de compétence du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Le processus de cadrage (c'est-à-dire le processus consistant à définir ce qui sera inclus ou traité dans l'évaluation) doit également garantir que les questions à traiter sont pertinentes, en particulier pour les pays en développement, comme demandé au paragraphe 2 b) de la résolution 5/8.

31. Les sections qui suivent donnent un bref aperçu de la manière dont les organismes sur l'interface science-politiques remplissent leur fonction d'évaluation, en distinguant les évaluations complètes, les évaluations thématiques et les évaluations spéciales (et les autres produits). Nombre des caractéristiques qui ont une incidence sur l'efficacité d'un processus d'évaluation dépendent des choix de conception d'ordre institutionnel et des caractéristiques que le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être examiner en détail lors de sa deuxième session. Les principales différences entre le GIEC,

<sup>9</sup> Dans la communauté scientifique, une définition largement acceptée de la littérature grise est « l'information produite à tous les niveaux de gouvernement, des universités, des entreprises et de l'industrie en format papier ou numérique qui ne sont pas contrôlés par l'édition commerciale [c'est-à-dire] où l'édition n'est pas l'activité principale de l'organisme producteur » (définition de la Conférence internationale sur la littérature grise, Luxembourg, 1997, étendue à New York, 2004). La littérature grise comprend, entre autres, les rapports techniques ou de recherche, les documents de conférence, certaines publications officielles, les thèses de doctorat et d'autres types de littérature non journalistique.

<sup>10</sup> <https://www.ipcc.ch/about/preparingreports/>.

<sup>11</sup> PNUE, *Assessment of Options for Strengthening the Science-Policy Interface at the International Level for the Sound Management of Chemicals and Waste* (2020).

l'IPBES, l'International Resource Panel (IRP), le processus GEO et les groupes d'évaluation du Protocole de Montréal sont examinées en détail dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/5.

## B. Analyse comparative : évaluations complètes

32. Les évaluations complètes se composent généralement d'un ou de plusieurs volumes divisés en une série de chapitres et s'appuient sur un cadre conceptuel (tel que le cadre « forces motrices-pressions-état-impacts-réponses ») qui guide les travaux<sup>12</sup>. Les évaluations complètes sont réalisées soit sur une base cyclique (par exemple, les rapports d'évaluation du GIEC, la publication *Global Resource Outlook* de l'IRP, les évaluations de l'état de la couche d'ozone), soit sur une base ad hoc (par exemple, le *Global Chemicals Outlook* et le *Global Waste Management Outlook*, tous deux produits par le PNUE). Elles sont généralement lancées dans le cadre de mandats prédéfinis (c'est notamment le cas du GIEC) ou en étant classées comme prioritaires dans des programmes de travail (c'est le cas, par exemple, de l'IPBES et de l'IRP). Les évaluations complètes durent généralement plusieurs années, bien qu'il y ait des variations en fonction de l'ampleur du travail et de la façon dont il est organisé.

33. Les variations dans les délais sont également dues aux différences dans les procédures en plusieurs étapes qui régissent le processus d'évaluation et le temps écoulé entre chaque étape<sup>13</sup>. En général, les étapes sont la nomination d'experts, l'élection d'experts qui assument des rôles de direction, le cadrage des questions à examiner (si cela n'a pas déjà été fait au moyen d'un tour d'horizon prospectif), la sélection d'experts qui dirigeront l'élaboration du rapport ou y contribueront, la convocation d'ateliers, l'examen par des experts et/ou des gouvernements, la finalisation et l'acceptation du rapport principal, et éventuellement l'approbation du résumé destiné aux décideurs.

34. Les évaluations sont généralement accompagnées d'un ou plusieurs résumés à l'intention des décideurs. En plus de mettre l'accent sur les informations pertinentes pour les politiques contenues dans les rapports d'évaluation, ces résumés utilisent un langage plus accessible et sont généralement disponibles dans les six langues des Nations Unies<sup>14</sup>. Les résumés peuvent être produits en même temps que l'élaboration du rapport d'évaluation associé ou après l'achèvement ou l'acceptation du rapport complet, et ils peuvent faire l'objet d'un processus de révision ou d'approbation distinct de celui du rapport d'évaluation complet. Ainsi, les résumés du GIEC destinés aux décideurs devraient être « élaborés en même temps que les rapports principaux » et être « soumis à un examen simultané par les experts et les gouvernements et à une approbation finale ligne par ligne par une session du groupe de travail<sup>15</sup> ».

## C. Analyse comparative : évaluations spéciales, évaluations thématiques et autres produits

35. La fonction d'évaluation assumée par les organismes sur l'interface science-politiques existants est en outre remplie au moyen d'évaluations spéciales ou thématiques. Dans ces cas, les organismes sur l'interface science-politiques prévoient que leur organe de décision (ou l'organe de décision de l'institution dont ils dépendent) donne la priorité à la production d'évaluations spéciales ou thématiques. Par exemple, la plénière de l'IPBES décide quelles sont les questions à évaluer en priorité lors de l'élaboration du programme de travail de la Plateforme. Outre les évaluations mondiales et régionales, les évaluations peuvent porter sur des questions transversales (par exemple, la biodiversité et les changements climatiques), des thèmes particuliers (par exemple, les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, ou les valeurs) et des méthodes (par exemple, les scénarios et les modèles). Il convient de noter que les procédures de l'IPBES pour la préparation des produits livrables de la Plateforme prévoient à la fois une approche standard et une approche accélérée des évaluations.

<sup>12</sup> Voir le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(II)/INF/5 pour des exemples.

<sup>13</sup> Voir le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(II)/INF/5 pour des informations supplémentaires sur les procédures régissant la production des évaluations existantes.

<sup>14</sup> Ces résumés peuvent être traduits dans d'autres langues que les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Par exemple, le résumé à l'intention des décideurs du rapport du GIEC intitulé *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* est également disponible en allemand, en catalan, en coréen, en hongrois et en thaïlandais. (Dans ces cas, les pays eux-mêmes ont produit les traductions). Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>.

<sup>15</sup> Voir Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC.

36. Certains organismes sur l'interface science-politiques, tels que l'IPBES, publient également des lignes directrices ou des manuels, qui sont des documents normatifs guidant la collecte et la compilation des données (qui sont parfois exigés par l'institution politique homologue). Ces rapports méthodologiques peuvent être tout à fait distincts des produits de l'évaluation, mais ils jouent un rôle clef en contribuant à la fonction d'évaluation des connaissances. Ces types de résultats pourraient également être considérés comme faisant partie du renforcement des capacités ou d'autres fonctions que le Groupe de travail spécial pourra envisager d'inclure dans le champ de compétence et le programme de travail.

#### D. Considérations soumises au Groupe de travail spécial à composition non limitée

37. Tous les processus d'évaluation susmentionnés produisent des évaluations qui sont fiables et fournissent des informations pertinentes pour la prise de décision fondée sur des preuves par les gouvernements et les autres parties prenantes. Ils diffèrent toutefois en ce qui concerne la participation des États Membres et des autres parties prenantes, notamment en ce qui concerne le cadrage, l'examen et l'acceptation et l'approbation du rapport.

38. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **examiner si l'un des modèles d'évaluation constitue un point de départ approprié pour l'élaboration des procédures** aux fins du développement des produits du nouveau groupe sur l'interface science-politiques (voir le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/5 pour une comparaison des processus d'évaluation). Il souhaitera peut-être charger le secrétariat d'élaborer des procédures et des lignes directrices détaillées sur la base de ce point de départ, pour examen par le Groupe de travail spécial à sa deuxième session.

39. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **envisager une approche à voies multiples pour les évaluations, qui permette au groupe de demander de nouvelles évaluations après la conclusion d'un exercice de tour d'horizon ou de prospective**, ou des contributions des parties prenantes admissibles, y compris les types de parties prenantes à associer. Une telle approche pourrait permettre de répondre plus rapidement à des questions émergentes, nouvelles ou spécifiques, et d'entreprendre des évaluations qui, autrement, ne relèveraient pas du programme de travail existant<sup>16</sup>. Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager la réalisation d'évaluations spéciales ou thématiques en plus des évaluations complètes ou à la place de celles-ci.

40. **L'objectif final ou les effets escomptés de la fonction d'évaluation du Groupe de travail spécial doivent également être pris en compte.** Les évaluations mondiales et les autres produits connexes représentent des investissements considérables en termes de ressources financières et humaines. Il se peut que l'objectif de la fonction d'évaluation puisse être atteint sans produire d'évaluation mondiale à grande échelle. Il se peut également que les effets escomptés de la fonction d'évaluation ne puissent être obtenus sans prévoir un renforcement des capacités, des communications ou d'autres efforts qui permettent de faire le lien entre les recommandations d'une évaluation et les effets escomptés de la fonction d'évaluation.

41. En ce qui concerne l'investissement dans les ressources humaines, le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **examiner les besoins en ressources humaines associés à la production des évaluations**. Les experts qui acceptent de contribuer, à quelque titre que ce soit, à la production d'évaluations pour le nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques sont susceptibles d'avoir d'autres obligations chronophages, qui peuvent inclure des rôles formels ou informels auprès d'autres organismes susceptibles de collaborer avec le nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques (par exemple, en tant qu'auteurs collaborateurs des rapports produits par le PNUE ou le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm).

42. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être aussi **examiner si le groupe d'experts sur l'interface science-politiques, une fois créé, pourrait se charger de la production périodique d'évaluations complètes pertinentes actuellement produites par le PNUE**, telles que le *Global Waste Management Outlook* et le *Global Chemicals Outlook*, ou si ces évaluations devraient rester distinctes des travaux du groupe d'experts. Autre solution, les évaluations (ou des sections de celles-ci) produites par le nouveau groupe d'experts pourraient être utilisées pour renforcer les sections pertinentes de ces évaluations existantes. Cela permettrait non seulement de renforcer la coopération entre le groupe d'experts et les autres organismes concernés, mais aussi d'amplifier la prise en compte

<sup>16</sup> Cela est conforme à la pratique du GIEC pour ses rapports spéciaux. Une fois que les gouvernements membres du GIEC se sont mis d'accord sur les sujets, les rapports spéciaux sont produits par l'un des trois groupes de travail en fonction de la pertinence du sujet pour les groupes et sont ensuite incorporés dans le rapport d'évaluation.

des conclusions et recommandations des évaluations produites par le groupe d'experts, tout en construisant un discours commun autour des questions clés discutées dans les domaines des produits chimiques, des déchets et de la prévention de la pollution.

#### **IV. Fonctions de gestion des connaissances, de communication et de partage de l'information, et d'association des parties prenantes**

43. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, les paragraphes 2 c) et 2 d) de la résolution 5/8 demandent que les fonctions principales du groupe d'experts comprennent les deux fonctions suivantes liées à la gestion des connaissances, à la communication et à l'échange d'informations, et à l'association des parties prenantes :

a) Fournir des informations actualisées et pertinentes, déterminer les principales lacunes de la recherche scientifique, promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs, expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics, et sensibiliser la population ;

b) Faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet.

44. Pour faciliter les délibérations du Groupe de travail spécial à composition non limitée, les fonctions spécifiées aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de la résolution 5/8 sont regroupées dans la présente section et examinées selon leurs six sous-fonctions :

a) Fournir des informations actualisées et pertinentes ;

b) Déterminer les principales lacunes de la recherche scientifique ;

c) Promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs ;

d) Expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics ;

e) Sensibiliser la population ;

f) Faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet.

45. Les sections suivantes donnent un aperçu des activités généralement associées à la gestion des connaissances, à la communication et au partage de l'information, et à l'association des parties prenantes, des exemples de la manière dont d'autres organismes se sont acquittés des diverses sous-fonctions associées, et des options que le Groupe de travail spécial pourra étudier lors de l'examen de ces sous-fonctions.

46. Lorsqu'il se penchera sur les modèles pertinents d'organismes existants, le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être tenir compte du fait que, dans des domaines tels que les changements climatiques et la biodiversité, l'essentiel des connaissances gérées est accessible au public, alors que dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, les informations exclusives pourraient bien constituer une partie (importante) des informations disponibles.

##### **A. Gestion des connaissances**

47. La gestion des connaissances est une discipline qui favorise une approche intégrée du recensement, de la saisie, de l'évaluation, de la récupération et du partage des actifs informationnels. Il peut s'agir d'évaluations globales (telles que celles élaborées par le GIEC et l'IPBES), de bases de données, de documents, de politiques, de procédures, et de l'expertise et de l'expérience des travailleurs individuels qui n'ont pas encore été acquises.

48. On peut considérer que les pratiques de gestion des connaissances contribuent à toutes les sous-fonctions énumérées plus haut, principalement aux sous-fonctions a), b), c) et f).

49. La gestion des connaissances est liée à d'autres fonctions traitées dans le présent document. Par exemple, les évaluations mondiales décrites à la section III, qui sont communes à d'autres organismes, notamment le GIEC et l'IPBES, s'appuient sur un large éventail de sources, y compris des sources secondaires évaluées par des pairs. De même, la fonction de tour d'horizon prospectif décrite à la section II contribue à l'évaluation et à la gestion des connaissances, tandis que le renforcement des capacités, qui est traité à la section V, utilise les plateformes de connaissances pour partager l'information. La gestion des connaissances peut également s'étendre à la diffusion des méthodologies

et des lignes directrices élaborées dans le cadre de la fonction d'évaluation, comme décrit à la section III.

50. D'autres organismes sur l'interface science-politiques gèrent leurs connaissances au moyen de politiques de gestion des données et des connaissances. Les expériences considérées comme utiles, notamment en ce qui concerne la collecte et l'examen des données scientifiques pour les rapports et les évaluations, sont examinées ci-dessous.

### 1. Options existantes : politiques de gestion des connaissances

51. La gestion des connaissances de l'IPBES est guidée par une politique<sup>17</sup> qui garantit que les données et les connaissances sont gérées de manière correcte et cohérente. L'objectif 3 du dernier programme de travail de l'IPBES se concentre sur le renforcement des bases de connaissances par l'intermédiaire de :

a) Travaux avancés sur les connaissances et les données, l'élargissement de l'infrastructure sur le Web pour faciliter le partage des données ouvertes et la gestion de l'information, le recensement des lacunes des données et des connaissances mises en évidence par les produits exécutés dans le cadre des programmes de travail de la Plateforme ;

b) Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux, en tenant compte des besoins particuliers des détenteurs de connaissances autochtones et locales par la mise en œuvre du mécanisme participatif.

52. Les procédures à suivre pour l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC, publiées en tant qu'Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC<sup>18</sup>, fournissent des détails pour l'élaboration des différents types de rapports du GIEC.

53. L'annexe 3 des politiques et procédures de l'IRP<sup>19</sup>, qui définit les lignes directrices du processus d'examen par des experts externes, garantit que les publications scientifiques de l'IRP sont fondées sur des données solides, des méthodologies appropriées et un processus robuste afin de préserver la crédibilité du Groupe d'experts.

### 2. Options existantes : examen de la documentation

54. L'annexe 2 de l'Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC définit la procédure applicable à l'utilisation de la littérature dans les rapports du GIEC de façon à garantir l'ouverture et la transparence du processus.

55. L'annexe 4 des politiques et procédures de l'IRP, qui énonce les lignes directrices pour l'utilisation de la littérature dans les publications scientifiques de l'IRP, précise que les auteurs de publications scientifiques sont tenus d'évaluer de manière critique les informations provenant de n'importe quelle source et doivent donner la priorité à la littérature scientifique, technique et socioéconomique évaluée par des pairs, si elle est disponible.

### 3. Options existantes : plateformes de partage de l'information

56. La base de données de l'IRP sur les flux mondiaux de matériaux fournit des données pour aider les gouvernements, les chercheurs sur les politiques et les parties prenantes intéressées à comprendre et à retracer les liens entre la croissance économique et l'utilisation des matières premières<sup>20</sup>.

57. La Convention sur la diversité biologique a mis en place un centre d'échange visant à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique au sein des pays et entre eux<sup>21</sup>. Le centre est un système mondial multipartite qui facilite l'échange d'informations et de compétences pertinentes pour l'entité qui y participe.

58. Un centre d'échange est également utilisé par l'Agence européenne pour l'environnement, le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et d'autres organismes

<sup>17</sup> <https://ict.ipbes.net/ipbes-ict-guide/data-management/data-management-policy>.

<sup>18</sup> <https://www.ipcc.ch/documentation/procedures/>.

<sup>19</sup> [https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies\\_and\\_procedures\\_of\\_the\\_irp.pdf](https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies_and_procedures_of_the_irp.pdf).

<sup>20</sup> <https://www.resourcepanel.org/global-material-flows-database>.

<sup>21</sup> <https://www.cbd.int/chm/>.

internationaux pour donner aux membres de la communauté les moyens de contribuer et d'accéder à des informations actualisées et de qualité de manière transparente, neutre et conviviale.

59. La plateforme de gestion des connaissances de la Convention de Minamata<sup>22</sup>, qui est interopérable avec d'autres systèmes tels que le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMEA)<sup>23</sup>, est conçue pour servir les Parties à la Convention et informer le public. L'échange d'informations entre les Parties est régi par le paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention.

60. Le portefeuille de projets sur les produits chimiques et les déchets du Fonds pour l'environnement mondial<sup>24</sup> fournit plusieurs exemples de plateformes. Par exemple, le programme ISLANDS (Implementing Sustainable Low and Non-Chemical Development in Small Island Developing States)<sup>25</sup>, planetGOLD<sup>26</sup>, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)<sup>27</sup> et les Observatoires environnementaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques en Afrique<sup>28</sup> ont établi des communautés de pratique et des plateformes de gestion des connaissances par l'intermédiaire de partenaires experts tels que le Green Growth Knowledge Partnership<sup>29</sup>, le Natural Resources Defense Council<sup>30</sup> et l'Université du Cap<sup>31</sup>. Les communautés de pratique permettent aux pays et aux parties prenantes du projet d'accéder aux ressources universitaires et d'échanger leurs données d'expérience. Le projet relatif aux Observatoires environnementaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques en Afrique a également mis en place le Professional Masters in Chemicals Risk Management programme, offert par l'Université du Cap.

#### 4. Analyse comparative des options existantes

61. Pour la sous-fonction a), « fournir des informations pertinentes et actualisées », le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager d'examiner les politiques de l'IPBES, du GIEC et de l'IRP sur la gestion des données et des connaissances, ainsi que leurs orientations sur l'évaluation des informations scientifiques, afin de créer une stratégie de gestion des connaissances et de communication et/ou une politique d'utilisation de la littérature.

62. Pour la sous-fonction b), « déterminer les principales lacunes de la recherche scientifique », le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être examiner l'objectif 3 du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030, sur le renforcement des bases de connaissances, afin de déterminer et de communiquer les lacunes en matière de connaissances et de données. Les lacunes peuvent également être recensées par des tiers participant à d'autres activités de gestion des connaissances, que le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de mettre en place, comme les communautés de pratique, les plateformes de connaissances et les webinaires.

63. En ce qui concerne la sous-fonction c), « promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs », le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de créer une plateforme en ligne pour fournir aux parties prenantes des informations pertinentes et actualisées. Ces plateformes comprennent généralement une passerelle vers un espace privé ou une communauté de pratique visant à favoriser la communication entre les parties prenantes au moyen d'outils tels que des webinaires, des enquêtes et des consultations. Des exemples pourraient être tirés de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du projet relatif aux Observatoires environnementaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques en Afrique, tous deux financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être également envisager d'aligner le groupe d'experts sur des programmes universitaires tels que le programme Professional Masters in Chemicals Risk Management de l'Université du Cap, afin de garantir que les connaissances du groupe d'experts soient intégrées aux cours universitaires et transmises aux étudiants.

<sup>22</sup> <https://www.mercuryconvention.org/en>.

<sup>23</sup> <https://www.informea.org/en>.

<sup>24</sup> <https://www.unep.org/gef/focal-areas/chemicals-waste>.

<sup>25</sup> <https://www.greengrowthknowledge.org/initiatives/gef-islands>.

<sup>26</sup> <https://www.planetgold.org/>.

<sup>27</sup> <https://saicmknowledge.org/topic/knowledge-management>.

<sup>28</sup> <https://chemobsafrica.org/>.

<sup>29</sup> <https://www.greengrowthknowledge.org/>.

<sup>30</sup> <https://www.nrdc.org/>.

<sup>31</sup> <https://www.uct.ac.za/>.

64. En ce qui concerne la sous-fonction f), « faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet », le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être établir un mécanisme similaire au centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique, afin de promouvoir et de faciliter la coopération technique et scientifique entre les pays, ou au mécanisme participatif de l'IPBES, de manière à prendre en compte les besoins particuliers des détenteurs de connaissances autochtones et locales, et approuver le dialogue continu du secrétariat avec des régions assuré au moyen de consultations.

## **B. Communication et partage de l'information**

65. La communication est le mécanisme permettant de partager des messages et des produits adaptés avec des publics cibles. Le partage de l'information fait référence à la collecte, à la gestion et à la distribution de l'information. Les pratiques de communication et de partage de l'information couvrent les sous-fonctions c), « promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs », d), « expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics », e), « sensibiliser la population » et f), « faciliter le partage de l'information avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques pertinentes ». Les activités de communication et de partage de l'information reposent sur l'hypothèse que des publics cibles, des messages adaptés et des outils efficaces sont mis en place pour partager les connaissances et les produits de communication.

66. Les organismes sur l'interface science-politiques existants remplissent des fonctions de communication similaires, mais au moyen de différentes approches, notamment une stratégie de communication autonome et l'intégration explicite à leur programme de travail des éléments clés de la communication et du partage de l'information. Les deux approches ont été couronnées de succès.

### **1. Options existantes : stratégies de communication**

67. L'IPBES inclut la communication et le partage de l'information dans ses fonctions. La Plateforme identifie et hiérarchise les informations scientifiques clés dont les décideurs ont besoin à des échelles appropriées et catalyse les efforts visant à générer de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les principales organisations scientifiques, les décideurs et les organismes de financement. L'IPBES traite également de la sous-fonction f), « faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet », par l'intermédiaire de ses activités de renforcement des capacités, qui sont examinées à la section V du présent document.

68. La stratégie de communication du GIEC<sup>32</sup> est axée sur la communication autour des conclusions et des méthodes d'évaluation, en fournissant des informations claires et équilibrées sur les changements climatiques, y compris les incertitudes scientifiques, sans compromettre l'exactitude.

### **2. Options existantes : partage et diffusion de l'information**

69. Le GIEC produit des documents de vulgarisation et organise des activités de vulgarisation telles que des manifestations et des exposés faits par des représentants du GIEC lors de diverses réunions nationales et internationales afin de faire connaître les conclusions de ses rapports et de les diffuser auprès de ses principaux publics, notamment les communautés scientifiques et politiques du monde entier<sup>33</sup>. Pour faciliter le partage de l'information avec les pays, le GIEC a également mis en place un système de points focaux nationaux<sup>34</sup>.

70. L'IRP produit divers supports pour soutenir la diffusion de ses évaluations, notamment un résumé destiné aux décideurs, un rapport sur les implications pour les chefs d'entreprise, des infographies, des webinaires, des outils de formation et des cours en ligne ouverts à toutes et à tous, des vidéos et des fiches d'information dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies. L'IRP travaille également en étroite collaboration avec d'autres groupes d'experts scientifiques afin de garantir que ses travaux soient cités dans les travaux des autres. En outre, l'IRP héberge des bases de données et des outils sur son site Web.

<sup>32</sup> La stratégie de communication du GIEC a été adoptée pour la première fois en 2012 et modifiée en 2016. Elle est disponible dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies à l'adresse <https://www.ipcc.ch/documentation/procedures/>.

<sup>33</sup> [https://archive.ipcc.ch/news\\_and\\_events/outreach.shtml](https://archive.ipcc.ch/news_and_events/outreach.shtml).

<sup>34</sup> <https://www.ipcc.ch/focal-points/>.

### 3. Options existantes : notoriété de la marque

71. Le programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 comprend l'objectif « renforcer la communication et l'engagement », qui vise à renforcer la participation des membres et des parties prenantes et à accroître la visibilité de l'IPBES et l'utilisation de ses produits, ce qu'il fait en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de communication et de vulgarisation et une stratégie d'association des parties prenantes.

72. La reconnaissance de la marque IRP est encore faible parmi certains réseaux politiques, organisations non gouvernementales et acteurs du secteur privé. L'IRP a proposé une stratégie visant à dialoguer avec un groupe choisi de publics cibles de manière plus systématique et plus stratégique. Elle comprend une stratégie distincte pour les publics cibles du secteur privé<sup>35</sup>.

### 4. Analyse comparative des options existantes

73. En ce qui concerne la sous-fonction c), « promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs », le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de **mettre en place un système de consultation avec les scientifiques et les représentants des sociétés universitaires et une plateforme où les scientifiques et les décideurs peuvent dialoguer**, en suivant les exemples du GIEC et de l'IPBES et par l'intermédiaire des pratiques d'association des parties prenantes et de gestion des connaissances décrites dans la présente section.

74. Pour les sous-fonctions d), « expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics », et e), « sensibiliser la population », le Groupe de travail spécial pourrait envisager d'**élaborer une stratégie de communication définissant les publics, les messages et les outils**. Cela pourrait donner lieu à ce qui suit :

- a) Recenser les publics en s'appuyant sur les pratiques d'association des parties prenantes ;
- b) Adapter les messages en fonction des publics recensés ;
- c) Créer des outils de diffusion des connaissances, tels qu'un site Web comprenant du contenu et des produits tels que des évaluations, des infographies, des webinaires, des outils de formation, des cours en ligne ouverts à toutes et à tous, des vidéos et des fiches d'information, éventuellement disponibles dans les six langues des de l'Organisation des Nations Unies ;
- d) Planifier la diffusion de l'information auprès des parties prenantes et l'interaction avec elles selon un calendrier de manifestations, en s'inspirant du site Web du GIEC. Des manifestations internationales peuvent également être envisagées comme un moyen de diffuser les conclusions.

75. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager d'**établir une relation avec, par exemple, la presse mondiale et les revues scientifiques, afin de garantir une plus large diffusion publique de ses produits**.

76. Pour la sous-fonction f), « faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet », le Groupe de travail spécial pourrait envisager d'**utiliser les réseaux déjà présents dans l'espace produits chimiques/déchets/prévention de la pollution**, tels que les points focaux de divers accords multilatéraux sur l'environnement, les services nationaux de l'ozone, les centres régionaux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et le réseau d'évaluation des risques chimiques de l'OMS. Ces réseaux serviraient de canaux déjà établis pour soutenir la diffusion d'informations à des publics cibles.

## C. Association des parties prenantes

77. L'association des parties prenantes est le processus utilisé par une organisation pour associer les parties prenantes concernées à la réalisation de ses objectifs ; ce processus est couvert par l'ensemble des six sous-fonctions énoncées aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de la résolution 5/8. Les activités relatives à l'association des parties prenantes comprennent le recensement de l'éventail pertinent des parties prenantes et des approches d'association pour chaque étape du processus politique, depuis l'établissement du programme jusqu'à la compréhension des problèmes et des solutions. En fonction de l'influence des parties prenantes sur le processus relatif au groupe d'experts sur l'interface science-politiques, celles-ci peuvent ensuite s'engager par l'intermédiaire de

<sup>35</sup> Voir le programme de travail de l'IRP 2018–2021 (2018–2021 IRP work programme), section 5, sur le fait d'interagir davantage et mieux avec les publics de l'IRP.

partenariats, de participations, de consultations, et de communications les poussant à participer ou les attirant à cette fin. L'objectif d'un plan d'association des parties prenantes est de rassembler diverses perspectives, d'attirer différentes expertises, de renforcer la pertinence des produits livrables du groupe d'experts, d'atteindre un équilibre (en matière de genre, de connaissances ou sur le plan régional ou sectoriel), d'exécuter des produits de qualité suggérés et de mobiliser des ressources et un soutien en nature. Les activités de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de communication reposent également sur l'hypothèse qu'un plan d'association des parties prenantes est en place.

## 1. Options existantes : stratégies d'association des parties prenantes

78. L'IPBES a travaillé en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et le Conseil international pour la science (aujourd'hui le Conseil international des sciences), ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, notamment les communautés autochtones et locales et le secteur privé, pour élaborer une stratégie d'association des parties prenantes. Grâce à l'objectif « renforcer la communication et l'engagement » de son programme de travail actuel, l'IPBES vise à renforcer la participation de ses membres et des parties prenantes. L'association des parties prenantes complète les activités de communication de l'IPBES visant à sensibiliser, à catalyser la production de connaissances, à soutenir le renforcement des capacités et à éclairer l'élaboration des politiques dans les secteurs public et privé ainsi que dans la société civile. En outre, l'IPBES organise régulièrement des journées d'association des parties prenantes immédiatement avant ses sessions plénières.

79. Les chapitres 2 et 3 de la publication *Stakeholder Engagement and the 2030 Agenda: A Practical Guide*<sup>36</sup> traitent des principes et des groupes d'intérêt liés à l'association des parties prenantes et aux dispositions relatives à la participation, y compris le fait de « ne laisser personne de côté », et fournissent des exemples concrets, des outils et des méthodes qui peuvent être adaptés par les représentants du gouvernement et d'autres parties prenantes pour établir et mettre en œuvre des plans d'association des parties prenantes.

80. L'IRP travaille avec des partenaires stratégiques et des parties prenantes pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Les partenaires stratégiques sont des entités actives et qualifiées qui fournissent à l'IRP un soutien pour développer et diffuser ses publications, renforcer ses incidences dans les domaines politique et académique et créer des synergies avec d'autres parties prenantes concernées. Les partenaires stratégiques sont choisis conformément aux politiques et aux procédures de l'IRP<sup>37</sup>.

81. L'OMS suit et recueille les perceptions de ses parties prenantes externes à intervalles réguliers pour comprendre comment elles perçoivent l'organisation. Ce sont les ministères de la santé, les organismes publics, d'autres administrations publiques au niveau national, d'autres entités des Nations Unies et des influenceurs tels que les partenariats pour la santé, les fondations, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la société civile, les médias, les associations professionnelles et les centres collaborateurs de l'OMS.

## 2. Options existantes : groupes vulnérables et secteur privé

82. L'IPBES a créé un groupe de travail sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux en reconnaissance de l'importance de ces connaissances pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes. La plateforme interagit avec ces groupes par l'intermédiaire de dialogues en ligne, d'ateliers, de webinaires et d'autres manifestations de ce type<sup>38</sup>.

83. L'IRP considère que les acteurs du secteur privé jouent un rôle essentiel dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. L'une des priorités stratégiques de l'IRP pendant la période 2018-2021 était de collaborer davantage et mieux avec ces acteurs. Pour garantir la crédibilité et l'indépendance de l'IRP, divers modèles d'interaction avec les principaux publics du secteur privé ont été envisagés<sup>39</sup> pour travailler conjointement sur les ressources, l'élaboration de rapports et la diffusion des conclusions.

<sup>36</sup> Département des affaires économiques et sociales et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, *Stakeholder Engagement and the 2030 Agenda: A Practical Guide* (Nations Unies, 2020).

<sup>37</sup> [https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies\\_and\\_procedures\\_of\\_the\\_irp.pdf](https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies_and_procedures_of_the_irp.pdf).

<sup>38</sup> <https://ipbes.net/node/36575>.

<sup>39</sup> [https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/irp\\_private\\_sector\\_engagement.pdf](https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/irp_private_sector_engagement.pdf).

84. En ce qui concerne la SAICM, dans un projet de compilation des recommandations devant être examinées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques lors de sa cinquième session, le coprésident de la SAICM a suggéré que pour faciliter la participation de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits chimiques, en particulier les secteurs industriels utilisateurs et les recycleurs en aval, le secrétariat de la SAICM devrait élaborer, rendre publique et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation du secteur privé et fournir à la conférence des mises à jour sur les progrès réalisés<sup>40</sup>.

85. La publication intitulée *Stakeholder Engagement and the 2030 Agenda: A Practical Guide* fournit des exemples provenant de divers pays et régions démontrant les problèmes que les parties prenantes rencontrent pour participer au niveau des systèmes internationaux, notamment touchant à la langue, au coût des voyages et à la marginalisation.

### 3. Analyse comparative des options existantes

86. Le renforcement de la participation des parties prenantes concerne les six sous-fonctions énoncées aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de la résolution 5/8.

87. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de **demander au secrétariat d'élaborer une stratégie d'association des parties prenantes** qui identifie les principales parties prenantes, évalue leur incidence ou leur influence sur le processus et établit des approches pour interagir avec elles (par exemple, par un système d'inclusion et de consultation), en s'inspirant des données d'expérience du GIEC et de l'IPBES. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de compléter cette approche par une stratégie de communication et de gestion des connaissances.

88. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager de **créer des plateformes de communication et de gestion des connaissances qui pourraient également contribuer à l'association des parties prenantes**, telles que des communautés de pratique, des webinaires, des consultations, des calendriers, la participation à des conférences, des manifestations et des réunions parallèles, des formations et des cours en ligne ouverts à toutes et à tous, ou d'autres plateformes mentionnées dans les sections du présent document consacrées à la gestion des connaissances, à la communication et au partage de l'information, et au renforcement des capacités.

89. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **déterminer la meilleure façon d'inclure les groupes sous-représentés et vulnérables** (jeunes, populations autochtones, femmes, etc.) tout en tenant compte des autres parties prenantes clefs dans les travaux du groupe. Le Groupe de travail spécial pourrait s'inspirer des travaux de l'équipe spéciale de l'IPBES sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour trouver des exemples de moyens d'inclure ces savoirs dans ses pratiques, et du document *Stakeholder Engagement and the 2030 Agenda: A Practical Guide* pour recenser les difficultés que ces groupes peuvent rencontrer pour collaborer avec le groupe d'experts sur l'interface science-politiques.

90. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager d'**établir un mécanisme de retour d'information** pour recueillir les perceptions des parties prenantes à intervalles réguliers, similaire au mécanisme de retour d'information des parties prenantes de l'OMS décrit au paragraphe 81 ci-dessus. Ces mécanismes pourraient, par exemple, inclure des réunions périodiques ou des enquêtes.

91. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **réfléchir à la manière d'interagir avec le secteur privé** afin d'inclure les perspectives de celui-ci sur les questions émergentes, de favoriser la collaboration et de permettre des contributions plus globales à l'élaboration des politiques. Les modèles d'interaction de l'IRP et de la SAICM avec le secteur privé peuvent être envisagés pour approcher le secteur sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits chimiques.

<sup>40</sup> [http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4/2022/SAICM\\_IP.4\\_2\\_Rev.1\\_Compilation%20of%20recommendations%20for%20ICCM5%20co-chair%20.pdf](http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4/2022/SAICM_IP.4_2_Rev.1_Compilation%20of%20recommendations%20for%20ICCM5%20co-chair%20.pdf).

## V. Fonction supplémentaire à envisager : le renforcement des capacités

92. Il est précisé au paragraphe 2 de la résolution 5/8 que le Groupe devrait être « principalement » chargé de ces quatre fonctions. Au cours de la première partie de la première session du Groupe de travail spécial à composition non limitée, certains représentants ont demandé une fonction supplémentaire de « renforcement des capacités » (que l'on peut appeler « développement des capacités »<sup>41</sup> dans certains contextes)<sup>42</sup>.

93. Le Groupe des Nations Unies pour le développement définit le développement des capacités comme « le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent les capacités au fil du temps<sup>43</sup> ». En tant que tel, le renforcement des capacités peut avoir lieu aux niveaux individuel, organisationnel et de l'environnement porteur (société).

### A. Fonctions de renforcement des capacités assurées par les organismes sur l'interface science-politiques existants

94. De nombreux organismes sur l'interface science-politiques ont intégré le renforcement des capacités, même s'il n'est pas explicitement énoncé comme une fonction principale dans leur mandat initial<sup>44</sup>, en se concentrant principalement sur les capacités au niveau individuel (en particulier liées au travail de l'organisme) et dans certains cas au niveau organisationnel<sup>45</sup>. Les activités existantes peuvent être regroupées en trois grandes catégories : les activités qui garantissent la participation effective des scientifiques et des autres parties prenantes aux travaux d'évaluation du groupe sur l'interface science-politiques ; des activités qui font participer les jeunes et les professionnels en début de carrière et développent leurs compétences ; et des moyens plus larges de développer la capacité des individus et des organisations de manière générale.

95. En ce qui concerne les activités qui garantissent la participation effective des scientifiques et des autres parties prenantes aux travaux d'évaluation de l'organisme, le GIEC, l'IPBES et le Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm ont chacun élaboré des documents d'orientation pour favoriser une participation effective<sup>46</sup>, complétés de diverses manières par des webinaires<sup>47</sup>, des cours d'apprentissage en ligne<sup>48</sup> et des ateliers régionaux<sup>49</sup>.

96. Les activités visant à associer et à former les jeunes et les professionnels en début de carrière sont souvent présentées comme permettant la participation aux futurs travaux de l'organisme. Ainsi, le GIEC a produit un webinaire sur la manière de participer à ses travaux en tant que scientifique en début de carrière<sup>50</sup> et l'IPBES offre des bourses qui permettent aux personnes en début de carrière de travailler avec des experts de premier plan et d'être encadrées par ces derniers dans le cadre des

<sup>41</sup> « Alors que le terme "renforcement des capacités" laisse entendre que l'on construit quelque chose de nouveau à partir de la base, selon une conception imposée à l'avance, on estime que le terme "développement des capacités" rend mieux compte d'une approche qui s'appuie sur les compétences et les connaissances existantes, en conduisant un processus de changement dynamique et flexible, porté par les acteurs locaux. » Voir Parlement européen, « Understanding capacity-building/capacity development: a core concept of development policy », briefing, avril 2017.

<sup>42</sup> [https://enb.iisd.org/sites/default/files/2022-10/enb3701e\\_0.pdf](https://enb.iisd.org/sites/default/files/2022-10/enb3701e_0.pdf).

<sup>43</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement, « Note d'orientation complémentaire relative au PNUAD : développement des capacités ».

<sup>44</sup> <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc-principles.pdf> ; [https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies\\_and\\_procedures\\_of\\_the\\_irp.pdf](https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies_and_procedures_of_the_irp.pdf) ; <http://chm.pops.int/Default.aspx?tabid=2806>.

<sup>45</sup> [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-7-inf-7-add1\\_cb\\_rolling\\_plan.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-7-inf-7-add1_cb_rolling_plan.pdf).

<sup>46</sup> GIEC, « How to Participate in the IPCC » et « Principles for effective communication and public engagement on climate change: A Handbook for IPCC authors » ; IPBES, « Guidance to assessment teams developed by the IPBES task forces » ; Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, « Handbook for effective participation in the work of the POPS Review Committee » (Genève, 2009) et « Stockholm Convention Pocket guide for effective participation in the work of the POPS Review Committee under the Stockholm Convention » (Genève, 2021).

<sup>47</sup> <http://chm.pops.int/Default.aspx?tabid=4163&meetId=81B940E4-BD62-E511-AF1F-005056937F29&lang=en>.

<sup>48</sup> <https://ipbes.net/module-2-ipbes-assessment-process>.

<sup>49</sup> <http://chm.pops.int/Implementation/CapacityDevelopment/Workshops/Workshops/tabid/2318/Default.aspx> ; [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-7-inf-7-add1\\_cb\\_rolling\\_plan.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-7-inf-7-add1_cb_rolling_plan.pdf).

<sup>50</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=L5Ri4GBhcKk>.

évaluations de la Plateforme<sup>51</sup>. L'IPBES a également organisé des ateliers afin de familiariser les jeunes avec ses travaux et de recueillir leurs commentaires sur ses évaluations<sup>52</sup>. Ces activités peuvent également viser à développer les capacités des jeunes et des professionnels en début de carrière de manière plus générale. Ainsi, le GIEC offre des bourses à des étudiants de pays en développement pour des recherches sur les changements climatiques<sup>53</sup>. En outre, le secrétariat du projet GEO du PNUE et ses partenaires ont lancé un programme mondial de diplomatie scientifique fondé sur le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et d'autres évaluations environnementales, y compris l'élaboration de matériel pédagogique pour tous les niveaux d'enseignement et un programme de bourses visant à offrir aux étudiants des possibilités liées au rôle de la science dans la prise de décisions multilatérales en matière d'environnement<sup>54</sup>. Un autre exemple intéressant est le programme Professional Masters in Chemicals Risk Management lancé par l'Université du Cap en 2022, qui bénéficie de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial<sup>55</sup>.

97. Le troisième type d'activité, qui consiste en des moyens plus larges de développer la capacité des individus et des organisations de manière générale, comprend des éléments tels que :

a) L'élaboration et le déploiement de matériel et de données de formation : ainsi, l'IPBES et ses partenaires stratégiques et contributeurs ont élaboré et diffusé de nombreux matériels de formation basés sur les évaluations de l'IPBES<sup>56</sup>, et l'IRP a élaboré des cours d'apprentissage en ligne et des vidéos pour présenter les grands concepts clefs de la gestion durable des ressources<sup>57</sup> ;

b) La facilitation de l'établissement de liens et de la mise en relation : par exemple, l'IPBES crée et soutient des communautés de pratique (groupes auto-organisés d'experts, de décideurs et/ou de praticiens) afin d'accroître l'accès à l'expertise et à l'information sur des sujets ou des domaines d'intérêt spécifique<sup>58</sup>. En outre, en 2015, l'IPBES a développé un prototype de dispositif de mise en relation<sup>59</sup>, similaire à un marché en ligne dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de mettre en relation les besoins et les solutions liés aux capacités ;

c) La promotion et la facilitation des services nationaux et régionaux : par exemple, l'IPBES élabore des orientations pour aider les pays et les (sous-)régions à créer leurs services<sup>60</sup>.

## B. Analyse comparative

98. La présente section présente trois aspects qui peuvent être pertinents pour le Groupe de travail spécial lorsqu'il délibère sur le renforcement des capacités : les effets escomptés ; les moyens possibles d'intégrer le renforcement des capacités ; et les arrangements institutionnels visant à renforcer les capacités.

### 1. Effets escomptés

99. Les activités existantes ont généralement l'un des objectifs suivants :

- a) Soutenir le travail de base de l'organisme, en particulier les évaluations ;
- b) Améliorer la prise en compte des produits de l'organisme par les décideurs et les parties prenantes au sens large ;
- c) Renforcer les capacités du grand public.

<sup>51</sup> <https://ipbes.net/ipbes-fellowship-programme>.

<sup>52</sup> <https://ipbes.net/ipbes-youth-workshop-2022>.

<sup>53</sup> <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/11/Trust-Deed-scholarship.pdf>.

<sup>54</sup> <https://www.unep.org/global-environment-outlook/global-science-diplomacy-environment>.

<sup>55</sup> <http://cbbasilea-crestocolmo.org.uy/wp-content/uploads/2021/09/UCT-Prof-Masters-Chem-Risk-Mngmt-Printable-Flyer-2021.pdf>; <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/9080>.

<sup>56</sup> IPBES/7/INF/7/Add.1.

<sup>57</sup> <https://www.resourcepanel.org/data-resources>.

<sup>58</sup> <https://ipbes.net/communities-practice>.

<sup>59</sup> <https://ipbes.net/call-proposals-prototype-ipbes-matchmaking-facility>.

<sup>60</sup> IPBES/7/INF/7.

100. **Le renforcement de la capacité d'effectuer le travail de base de l'organisme est utile pour l'efficacité de celui-ci.** Cela est particulièrement vrai des organismes sur l'interface science-politiques où le taux de rotation des experts est élevé, que ce soit en raison des dispositions relatives à la limitation de leur mandat ou de difficultés qu'ils rencontrent pour contribuer aux travaux de l'organisme tout en maintenant d'autres engagements<sup>61</sup>. Récemment, les coprésidents du groupe de travail du GIEC pour le sixième cycle d'évaluation ont conclu que « les processus prolongés ont entraîné une baisse de la participation active [...] les nouveaux participants font face à un obstacle de plus en plus important "pour gravir la courbe d'apprentissage du GIEC", ce qui réduit l'attrait de la participation aux rapports du GIEC », que « l'absence d'un groupe diversifié et motivé d'auteurs expérimentés prêts à assumer le rôle d'[auteur coordonnateur principal] pourrait être préjudiciable à la qualité des futurs rapports du GIEC » et qu'il fallait veiller « à ce que les chercheurs en début de carrière qui occupent [les postes d'auteur collaborateur attiré à un chapitre] aient des rôles et des responsabilités clairs et réalistes ». Ils ont en outre recommandé que les gouvernements « envisagent de soutenir les processus et les outils permettant de conserver la mémoire institutionnelle<sup>62</sup> ». Des conclusions similaires ont également été tirées du dernier examen de l'IPBES, et les activités de développement des capacités scientifiques liées à la fonction d'évaluation de cette plateforme devraient être renforcées à l'avenir<sup>63</sup>.

101. **Le renforcement des capacités pour l'adoption du travail de l'organisme peut améliorer ses effets potentiels et sa portée.** Plus précisément, l'adoption nationale des travaux de l'organisme peut contribuer à améliorer la cohérence des politiques entre les différents ministères et les priorités environnementales et sociétales plus larges, et, partant, à renforcer la capacité d'un environnement porteur. Les pays peuvent également utiliser les travaux de l'organisme pour justifier leur besoin de développer les capacités infrastructurelles et technologiques lorsqu'ils approchent des bailleurs de fonds potentiels, notamment les banques de développement et les pays donateurs.

102. Le renforcement des capacités visant à améliorer la capacité générale aux niveaux national et régional est important pour la gestion rationnelle à plus grande échelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution ; toutefois, de nombreuses institutions mènent déjà des activités de renforcement des capacités dans ces domaines aux niveaux national, régional et mondial (par exemple, le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques). La Convention de Bâle et la Convention de Stockholm ont approuvé des centres (sous-)régionaux pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies liés à leur mise en œuvre. Alors que les mécanismes détaillés sont encore en cours de négociation, les recommandations concernant l'ASGIPC et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 comprennent des éléments couvrant le renforcement des capacités. On peut également citer comme autres exemples les organisations membres de l'IOMC, leurs bureaux nationaux et régionaux et leurs affiliés, tels que les centres nationaux pour une production propre. Ainsi, avant de lancer de nouvelles activités, il sera essentiel de mener un examen minutieux des lacunes<sup>64</sup> et de la coordination avec les activités existantes pour garantir le rapport coût-efficacité et éviter la duplication des travaux.

## 2. Moyens d'intégrer le renforcement des capacités

103. **Incorporation dans le programme de travail.** Le renforcement des capacités ne figure pas explicitement parmi les fonctions principales énoncées dans la résolution 5/8, mais il peut être réalisé en étant directement inclus dans le programme de travail d'un organisme sur l'interface science-politiques. Par exemple, le programme de bourses du GIEC a été créé grâce aux fonds reçus au titre du prix Nobel de la paix 2007. La Conférence des Parties à la Convention de Stockholm a mandaté des travaux sur la participation effective aux travaux du Comité d'étude des polluants organiques persistants après que certaines Parties en eurent exprimé le besoin<sup>65</sup>. Cette façon d'intégrer le

<sup>61</sup> IPCC-LVII/INF.12 ; Pia M. Kohler, *Science Advice and Global Environmental Governance : Expert Institutions and the Implementation of International Environmental Treaties* (Anthem Press, 2019).

<sup>62</sup> IPCC-LVII/INF.12.

<sup>63</sup> IPBES/7/INF/18.

<sup>64</sup> L'une des lacunes à prendre en considération est le manque de formation des scientifiques dans les domaines liés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à la prévention de la pollution, en particulier dans le monde du Sud. Pour combler cette lacune, des leçons pourraient être tirées du débat sur les changements climatiques ; voir International Centre for Climate Change and Development, « *The role of universities in capacity building under the Paris Agreement* », policy brief, juillet 2016.

<sup>65</sup> UNEP/POPS/COP.3/12 et décision SC-3/9, par. 6.

renforcement des capacités se fait généralement sur une base ad hoc, avec un champ d'application étroit axé sur des questions spécifiques.

104. ***Incorporation en tant que fonction principale dans le mandat initial.*** En revanche, l'IPBES a été établie avec un mandat clair relatif au renforcement des capacités, qui a ensuite abouti à l'établissement d'un objectif dans son programme de travail glissant jusqu'en 2030, accompagné d'un plan glissant de renforcement des capacités qui décrit les stratégies visant à répondre aux besoins dans ce domaine et les approches pour travailler avec les partenaires<sup>66</sup>. L'approche de l'IPBES est plus complète et couvre une série d'orientations stratégiques dès le départ, tout en permettant une certaine flexibilité au cours de la mise en œuvre, à mesure que les priorités évoluent. Le dernier examen de l'IPBES a abouti à la conclusion que « presque aucune activité de renforcement des capacités n'a porté sur les deux autres fonctions de la Plateforme (outil d'appui aux politiques, et connaissances et données), ce qui confirme l'accent général mis sur l'évaluation dans le fonctionnement actuel de l'IPBES<sup>67</sup> ». Cela est probablement dû à l'arrangement institutionnel inclusif de l'IPBES avec l'association de nombreux partenaires stratégiques et partisans contributeurs visant à mener le renforcement des capacités, en particulier aux niveaux national et régional (voir le paragraphe suivant).

### 3. Arrangement institutionnel aux fins du renforcement des capacités

105. **Il existe deux manières de considérer les arrangements institutionnels.** Si nombre des activités de renforcement des capacités susmentionnées sont menées par les organismes eux-mêmes, l'IPBES lance en outre des appels ouverts à l'aide et mobilise ainsi ses institutions de soutien pour qu'elles se chargent du renforcement des capacités aux niveaux national et régional<sup>68</sup>. L'IPBES organise également un forum de renforcement des capacités qui se réunit régulièrement dans le but de faire progresser les programmes communs des institutions qui le soutiennent et de faciliter l'alignement stratégique à plus long terme des activités pertinentes en cours. Les institutions de soutien sont également invitées, par exemple, à fournir périodiquement un retour d'information sur l'orientation du plan glissant de renforcement des capacités et les activités qu'il contient, et à faire des offres de soutien technique et financier susceptible de soutenir la mise en œuvre du plan et d'y être mentionné<sup>69</sup>.

## C. Propositions relatives à la voie à suivre

106. Sur la base de l'examen des activités de renforcement des capacités des organismes sur l'interface science-politiques existants, le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être **délibérer sur l'opportunité d'inclure le renforcement des capacités en tant que fonction principale dans la création initiale du groupe d'experts sur l'interface science-politiques**. S'il choisit de le faire, le Groupe de travail spécial pourra également souhaiter **préciser les types d'activité à inclure et envisager de charger le secrétariat d'élaborer des arrangements institutionnels spécifiques** (telles que des règles de procédure et des lignes directrices) pour établir cette fonction.

## VI. Voie à suivre proposée

107. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être convenir d'un processus pour l'élaboration d'une proposition sur les fonctions du Groupe d'experts, comme demandé dans la résolution 5/8. Ce faisant, il souhaitera peut-être utiliser le présent document comme base de ses délibérations.

108. Le Groupe souhaitera peut-être examiner les options quant à la voie à suivre présentées dans chacune des sections pertinentes en vue de **fournir des orientations sur les éventuels travaux et documents intersessions qui pourraient être réalisés avant sa deuxième session**.

109. Le Groupe souhaitera peut-être également examiner la vue d'ensemble du paysage actuel des interfaces science-politiques existantes pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution, qui figure dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/4.

<sup>66</sup> [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes\\_capacity-building\\_rolling\\_plan\\_and\\_executive\\_summary\\_0.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf).

<sup>67</sup> IBPES/7/INF/18, sect. 5.4.

<sup>68</sup> IBPES/7/INF/7/Add.1; [https://ipbes.net/notification/call\\_for\\_contributions\\_to\\_amplify\\_the\\_work\\_on\\_capacity-building](https://ipbes.net/notification/call_for_contributions_to_amplify_the_work_on_capacity-building); [https://ipbes.net/registration/contributions\\_to\\_the\\_work\\_on\\_capacity-building\\_under\\_IPBES](https://ipbes.net/registration/contributions_to_the_work_on_capacity-building_under_IPBES).

<sup>69</sup> <https://ipbes.net/ipbes-capacity-building-forum>.

110. En outre, alors que le Groupe de travail spécial ne sera invité à examiner les arrangements institutionnels détaillés pour le Groupe d'experts que lors de ses futures sessions, un examen préliminaire et des orientations sur les éléments clés de ces arrangements faciliteraient l'élaboration des options à présenter lors des futures sessions. Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/7 fournit un inventaire des règles et procédures existantes du Groupe d'experts sur l'interface sciences-politiques visant à faciliter une discussion préliminaire et informelle sur la question.

---